

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025 - Procès-verbal -

L'assemblée générale annuelle 2025 de la Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière a été tenue en mode virtuel, sous la présidence de M. Jean Bourgogne, le 15 avril 2025, à 19h30.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- M. Jean Bourgogne, président de la Caisse qui a agi en tant que président d'assemblée
- et M^{me} Manon Perras, en tant que secrétaire du conseil d'administration.

RESSOURCES PRÉSENTES :

- M. Serge Bernier, directeur général
- M^{me} Jasmine Fortin, adjointe – direction générale
- M^{me} Mariève Rémillard, conseillère en communication et vie associative

- **NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : - 32 membres ont participé en direct à l'AGA**
- **34 écoutes en rediffusion**
- **Total d'écoutes : 66**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 MOT DE BIENVENUE

M. Jean Bourgogne souhaite la bienvenue à ceux et celles qui se sont joints à cette assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière qui se tient entièrement et exclusivement à distance, et ce, en lien avec la résolution adoptée le 30 octobre 2024 par le CA de la Caisse afin de favoriser la participation de ses membres à son assemblée générale annuelle par le biais d'une assemblée en mode virtuel.

De plus, il précise que cette formule d'assemblée à distance implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que la répartition des excédents annuels et des ristournes fera l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours suivant l'assemblée.

1.2 MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION DU MOUVEMENT DESJARDINS

L'assemblée générale annuelle débute donc par le message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, M. Guy Cormier, diffusé en mode vidéo.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée étant tenue en mode virtuel, Monsieur Bourgogne invite les participants à visionner le court vidéo pour se familiariser avec la plateforme numérique.

2.1 RÈGLES POUR PARTICIPER À L'AGA

M. Jean Bourgogne précise que l'AGA est réservée exclusivement à ses membres et il rappelle que seul un membre de plein droit de la Caisse pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct ce soir et aussi lors de la période de 4 jours prévue après l'assemblée.

2.2 NOMINATION DES PERSONNES SCRUTATRICES

Puisque l'assemblée générale se tient à distance, le président d'assemblée confirme qu'il y aura votation en direct et que l'assemblée doit nommer deux personnes scrutatrices.

Il est donc recommandé de nommer M^{me} Jasmine Fortin, adjointe à la direction générale ainsi que M^{me} Manon Perras, secrétaire au CA pour agir comme scrutatrices.

Il est proposé par [REDACTED], appuyé par [REDACTED] que M^{me} Jasmine Fortin et M^{me} Manon Perras soient nommées scrutatrices.

Par la suite, les membres sont invités à procéder par votation en direct «POUR» ou «CONTRE» la proposition de nommer les deux personnes scrutatrices proposées.

La proposition a été adoptée à l'UNANIMITÉ ► «POUR» à 100 %, «CONTRE» à 0 %.

2.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Manon Perras, secrétaire du conseil d'administration, est invitée à faire la lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

- 2.1 Règles pour participer à l'AGA
- 2.2 Nomination des personnes scrutatrices
- 2.3 Adoption de l'ordre du jour
- 2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 avril 2024

3. Retour sur l'année 2024

- 3.1 Rapport du conseil d'administration
- 3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
- 3.3 Rapport financier
- 3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote

- 5.1 Adoption d'une résolution spéciale – adoption d'une modification au règlement intérieur de la caisse (RIC)
- 5.2 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
- 5.3 Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.3.1 Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.3.2 Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.3.3 Présentation des personnes candidates
 - 5.3.4 Élection par acclamation
- 5.4 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciements

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée.

Il est proposé par [REDACTED], appuyé par [REDACTED] d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Par la suite, les membres sont invités à procéder par votation en direct «POUR» ou «CONTRE» la proposition d'adopter l'ordre du jour.

La proposition a été adoptée à l'UNANIMITÉ ► «POUR» à 100 %, «CONTRE» à 0 %.

2.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 9 AVRIL 2024

M. Jean Bourgogne mentionne qu'il est opportun de procéder à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 avril 2024.

Considérant que ledit procès-verbal a été déposé sur le site Internet de la Caisse au même moment que l'avis de convocation, il n'y aura pas de lecture, ni de résumé et l'assemblée peut donc procéder à l'adoption de celui-ci.

Il est proposé par [REDACTED], appuyé par [REDACTED] que le procès-verbal de l'assemblée 2024 soit approuvé tel que présenté.

Les membres sont donc invités à procéder par votation en direct «POUR» ou «CONTRE» la proposition d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 9 avril 2024.

La proposition a été adoptée à l'UNANIMITÉ ► «POUR» à 95 %, «CONTRE» à 5 %.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du CA, M. Jean Bourgogne, débute par la présentation des administrateurs qui composent le CA de la Caisse et il livre le rapport des principales réalisations pour l'année 2024 et les orientations que la caisse s'est fixées.

3.2 RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Le président d'assemblée présente le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année.

Celui-ci confirme que :

- Qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 RAPPORT FINANCIER

Suite à la présentation des résultats financiers du Mouvement par le directeur général, le président d'assemblée, M. Jean Bourgogne, invite l'assemblée à prendre connaissance du rapport financier de la Caisse, pour l'année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2024, en visionnant la capsule vidéo.

Le président demande à l'assemblée s'ils ont des questions ou des commentaires à soumettre concernant ce rapport financier.

Aucune question n'a été soumise par l'assemblée.

3.4 PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

Afin de présenter les sommes totales qui ont été investies en 2023 pour soutenir des projets ou initiatives dans le milieu, le président d'assemblée invite les participants à visionner la capsule vidéo sur le Bilan de l'engagement dans le milieu de la Caisse.

Le directeur général, M. Serge Bernier, est invité à présenter les programmes en éducation financière et il résume l'implication du Fonds du Grand Mouvement et les initiatives soutenues dans notre région. Pour clore ce point à l'ordre du jour, l'assemblée est invitée à visionner la capsule vidéo en lien avec le Fonds d'entraide Desjardins.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les membres à soumettre à l'aide de la boîte de dialogue les questions ou commentaires qu'ils voudraient formuler aux membres du C.A. ou au directeur général.

Aucune question ou commentaire n'ont été soumis par les membres.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CAISSE (RIC)

Le président mentionne qu'une résolution spéciale doit être adoptée afin que l'article 8.1 de Règlement intérieur de la Caisse (RIC) soit modifié de manière à diminuer le nombre d'administrateurs au conseil d'administration de douze (12) à onze (11), le poste aboli étant un poste échéant le 31 décembre 2025 et que cette modification entre en vigueur immédiatement dès son adoption, soit après la levée de la présente assemblée.

Il est proposé par [REDACTED], appuyé par [REDACTED] d'accepter les modifications au Règlement intérieur de la Caisse (RIC).

Le président demande s'il y a des questions ou commentaires sur cette proposition. De plus, il confirme que cette résolution requiert une adoption aux 2/3 des voix exprimées par les membres de plein droit.

Par la suite, les membres sont invités à procéder par votation en direct «POUR» ou «CONTRE» la proposition d'adopter les modifications au RIC.

La proposition a été adoptée à l'UNANIMITÉ ► «POUR» à 100 %, «CONTRE» à 0 %.

5.2 PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES) (VOTE EN DIFFÉRÉ)

Le président invite l'assemblée à visionner la capsule vidéo sur la ristourne.

Précision par le président d'assemblée que le scénario recommandé par le conseil d'administration est celui estimé le plus avantageux pour les membres et la communauté et est totalement conforme aux encadrements applicables.

Présentation du scénario de répartition de excédents annuels qui est recommandé par le conseil d'administration, par le directeur général, M. Serge Bernier.

Suite à la présentation, le président d'assemblée, M. Jean Bourgogne, demande un proposeur et un appuie pour l'adoption de cette recommandation.

Le président confirme que [REDACTED] propose la recommandation de la répartition des excédents annuels et qu'elle est appuyée par [REDACTED].

Cette proposition de l'assemblée, sous recommandation du CA, en lien avec la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes, pour l'année se terminant le 31 décembre 2024, sera donc soumise au vote après l'assemblée.

5.3 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.3.1 NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE D'ÉLECTION

Le président d'assemblée et président du CA, M. Jean Bourgogne, agit comme président d'élection tel que le prévoit le Règlement intérieur de la Caisse et M^{me} Manon Perras agit comme secrétaire d'élection.

5.3.2 RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

La présidente du comité de mise en candidature, M^{me} Hélène Blanchard, fait un bref retour sur la démarche du profil collectif enrichi et fait la présentation du rapport du comité suite à l'appel de candidatures lancé le 20 janvier 2025 pour une durée de 20 jours.

Elle confirme que considérant la précédente adoption par l'assemblée des modifications proposées à l'article 8.1 du Règlement intérieur de la Caisse (RIC), la Caisse a donc quatre postes à combler et elle a reçu quatre candidatures qui répondaient aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins et qu'un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse.

5.3.3 PRÉSENTATION DES PERSONNES CANDIDATES

Les personnes candidates éligibles aux postes universels à la fonction d'administrateur sont :

- M. Michaël Bourdon;
- M. Marc-André Robert;
- M. Marco Varin;
- et M^{me} Mélanie Viau.

5.3.4 ÉLECTION PAR ACCLAMATION

Le président d'élection confirme qu'il y avait 4 postes à pourvoir au conseil d'administration et que la Caisse a reçu un nombre égal de candidatures au nombre total de postes à combler.

Il déclare donc élus aux postes de membres du conseil d'administration les personnes candidates suivantes :

Pour les postes à l'universel, les membres du conseil d'administration élus, par ordre alphabétique, sont :

- M. Michaël Bourdon;
- M. Marc-André Robert;
- M. Marco Varin;
- et M^{me} Mélanie Viau.

Merci à toutes les personnes candidates pour leur intérêt à contribuer à la gouvernance de la Caisse.

5.4 PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

Le président d'assemblée apporte les précisions requises sur l'exercice du vote et l'annonce des résultats après la période de votation de 4 jours.

Dès la fin de l'assemblée, la période de votation est ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23h59 le samedi 19 avril 2025.

Le président d'assemblée précise le CA de la Caisse estime que la proposition de partage des excédents est la plus avantageuse pour les membres et la communauté.

Toutefois, il confirme qu'en cas de vote négatif sur la proposition, l'assemblée devra être ajournée et sera reprise au cours de prochains jours afin de voter sur une nouvelle proposition soumise pour une nouvelle période de votation.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Le directeur général prend la parole afin de rendre hommage à M. Jean Bourgogne, président du CA. C'est 38 années au sein du Mouvement Desjardins, où il a siégé sur le conseil d'administration de la Caisse des Seigneuries de la frontière pendant 25 ans, dont 6 à titre de président.

Par la suite, le président, M. Bourgogne, reprend la parole afin d'annoncer la fin de l'assemblée et de remercier les participants pour leur présence et les collaborateurs à la réussite de cette soirée.

7. SUIVI DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation en différé auprès des membres, il y a eu 309 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l'égard de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) :

94,89 % des membres ont voté en faveur de la recommandation (5,11 : Contre).

La proposition est donc **Adoptée**

Le résultat des votes en différé ayant été publié sur le site internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 22 avril 2025 à 11h58.

Jean Bourgogne, président

Manon Perras, secrétaire